

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2023.03.46 ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : ACTUALISATION
DU RÉGLEMENT INTERIEUR – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires fait l'objet, chaque année, d'une mise à jour afin d'y intégrer les évolutions réglementaires ou d'organisation des services.

Les accueils des enfants sont spécifiques sur chaque site : les capacités maximales sont réglementées et donc limitées à l'encadrement, et à l'ERP (nombre de places sur site). Les modifications portent sur les modalités suivantes :

- La constitution du dossier d'inscription (pièces obligatoires, modalités de garde, priorités d'inscriptions)
- Les modalités de réservation
- Les capacités d'accueil par site de restauration

Les évolutions organisationnelles concernent précisément :

- Les retards de paiement
- Les règles de savoir-vivre
- Les données informatiques (informatique et liberté)

La Commission Municipale **Action Educative et Vie Scolaire** lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **25 voix pour, 2 abstentions (Ambérieu Citoyenne), DÉCIDE :**

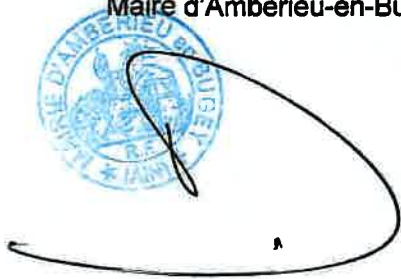
1. **D'ACCEPTER** le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires tel qu'actualisé ci-dessus, joint en annexe, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement mis à jour ainsi que tous les avenants s'y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A large, stylized black ink signature of Daniel Fabre, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A black ink signature of Jean-Marc Rigaud, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_46-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023